Nations Unies S/PRST/2007/15



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 mai 2007
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 5684e séance, le 25 mai 2007, la question intitulée « Les rapports du Secrétaire général sur le Soudan », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se félicite de la transmission du rapport du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine sur l'opération hybride au Darfour, qui contient des recommandations concernant le mandat et la structure de l'opération, des détails concernant les différentes composantes de l'opération envisagée et leurs fonctions respectives et rend compte des efforts déployés par la communauté internationale pour appuyer le processus de paix au Darfour et renforcer la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS).

Le Conseil note que l'accord entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies illustré par ce rapport conjoint est un pas important dans l'approche globale du processus de paix au Darfour, qui consiste notamment à relancer le processus politique, à renforcer le cessez-le-feu et à mettre en œuvre l'approche à trois phases du maintien de la paix devant aboutir à l'opération hybride Union africaine-ONU.

Le Conseil demande que les dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé à la Mission de l'Union africaine au Soudan soient pleinement mis en œuvre sans tarder et que le rapport du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine sur l'opération hybride soit examiné et qu'il y soit donné suite immédiatement. Le Conseil de sécurité exige en outre que toutes les parties s'acquittent de leurs obligations internationales, appuient le processus politique, mettent fin aux violences contre les civils et aux attaques contre les soldats de la paix et facilitent les secours humanitaires. »

07-35973 (F) 250507 250507